ICAN - France



187, montée de Choulans, 69005 Lyon coordination@icanfrance.org Tél: +33 (0)4 78 36 93 03

http://icanfrance.org

APPEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les armes nucléaires représentent une menace inacceptable pour les populations à travers le monde. C'est pour cette raison que le 7 juillet 2017 aux Nations unies, 122 États ont voté l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Tous les gouvernements sont à présent invités à signer et à ratifier cet accord mondial crucial qui interdit l'utilisation, la production, le stockage, la menace d'emploi des armes nucléaires et ouvre la voie à leur élimination totale. Le 24 octobre 2020, le seuil nécessaire des 50 ratifications minimum a été atteint, assurant (« 90 jours après », article 15) son entrée en vigueur le 22 janvier 2021. Depuis cette date, les armes nucléaires sont illégales au regard du droit international humanitaire.

En souscrivant à cet Appel promu par ICAN, les collectivités territoriales peuvent faire entendre leur voix pour aider à créer un mouvement de soutien pour cette nouvelle norme du droit international.

« Notre collectivité territoriale est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes

Pour adhérer à l'Appel : envoyez nous par courriel à coordination@icanfrance.org ou par courrier postal à ICAN France, 187 Montée de Choulans, 69005 Lyon, France.

ICAN France est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), prix Nobel de la paix 2017. Cette campagne, lancée en 2007 regroupe plus de 650 ONG partenaires dans 110 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens et les gouvernements pour l'universalisation et la mise en application du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).